

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Aux-Etats-Unis-ils-sont-assez-vieux-pour-l-Irak-mais-trop-jeune-pour-une-biere>

Aux Etats-Unis ils sont assez vieux pour l'Irak, mais trop jeune pour une bière

- Empire et Résistance - « Gringoland » (USA) -

Date de mise en ligne : mardi 25 mars 2008

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Hugo Fontaine

[La Presse](#). Le dimanche 23 mars 2008.

Ils se sont enrôlés et combattent en Irak au péril de leur vie, mais à la maison, la plupart des militaires américains de moins de 21 ans n'ont pas encore acquis le droit d'acheter et de boire une bière.

Cet état de fait est mis de l'avant dans le débat sur l'âge légal de consommation d'alcool qui refait surface aux États-Unis.

Au moins sept États examinent la possibilité de changer leur législation et d'abaisser l'âge légal de 21 à 18 ans : le Kentucky, le Wisconsin, la Caroline-du-Sud, le Missouri, le Minnesota, le Dakota-du-Sud et le Vermont.

« On considère qu'à 18 ans, les jeunes ont l'âge légal pour voter, pour servir dans l'armée et combattre, pour se marier, pour signer des contrats, mais ils ne peuvent pas prendre une bière entre amis », dit le sénateur James Condos, qui représente le district de Chittenden à la Chambre haute du Vermont.

Le Sénat du Vermont étudie actuellement un projet de loi, coparrainé par le sénateur Condos, qui mettrait sur pied un groupe d'étude pour évaluer « les implications et les coûts de réduire l'âge légal ».

« Je ne suis pas convaincu qu'il faut le faire, mais je crois fermement qu'il faut au moins étudier la question », a dit M. Condos, joint par La Presse hier.

D'autres projets de loi présentés au Kentucky, au Wisconsin et en Caroline-du-Sud permettraient de réduire l'âge légal de 21 à 18 ans pour les militaires seulement.

« Si vous pouvez prendre une balle sur le champ de bataille, vous devriez pouvoir prendre une bière en toute légalité », a expliqué au USA Today le représentant d'État Fletcher Smith, de la Caroline-du-Sud.

Au Missouri, un groupe fait campagne pour une diminution de l'âge légal applicable à tous. Au Dakota-du-Sud, une pétition propose de réduire l'âge légal, mais d'imposer des restrictions quant au taux d'alcool des produits que pourraient se procurer les jeunes.

Écueils

Des écueils se présentent toutefois devant les partisans d'un changement aux règles. Un sondage Gallup effectué en 2007 montrait que 77% des Américains s'y opposent.

Mais surtout, une loi fédérale de 1984 sanctionne les États qui réduisent l'âge légal de consommation. Chaque État fautif perdra ainsi 10% des transferts fédéraux consacrés à l'entretien des autoroutes. Pour le Vermont, cela représente entre 3 et 4 millions, selon le sénateur Condos.

Le *National Highway Traffic Safety Administration* soutient que le seuil de 21 ans a permis de réduire de 13% le nombre de décès sur les routes de personnes âgées de 18 à 20 ans.

Moins de jeunes sur les routes

D'un autre côté, l'abaissement de l'âge légal pourrait aussi réduire le nombre de jeunes sur les routes, et par conséquent le nombre d'accidents fatals.

Résidant de South Burlington, à moins d'une heure de route de Montréal, le sénateur Condos croit que de jeunes Américains traversent la frontière pour venir boire en toute légalité.

« Quand j'étais à l'école secondaire, l'âge légal dans l'État de New York était de 18 ans, raconte-t-il. Beaucoup de personnes roulaient jusque-là pour aller boire. Il y a eu plusieurs accidents majeurs alors que les jeunes revenaient vers la maison. »

Fondateur d'Opération Nez rouge et président de la Table québécoise de la sécurité routière, Jean-Marie De Koninck appuie l'idée de réduire l'âge légal pour consommer de l'alcool. « Pour amener des comportements responsables, il ne faut pas interdire les choses, dit-il. La solution passe par l'éducation. »

L'âge légal aux États-Unis

Tous les États américains interdisent l'achat d'alcool aux moins de 21 ans. Une dizaine d'États en interdisent aussi la consommation. Une vingtaine d'autres États l'interdisent aussi, mais spécifient les endroits ou les circonstances faisant exception. Si un État décide d'abaisser l'âge légal de consommation, il s'expose à des sanctions prévues dans une loi fédérale adoptée en 1984.